

# ATTESTATION D'APTITUDE À LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

*Cette attestation est nécessaire pour la manipulation des fluides frigorigènes. Or, on retrouve ces fluides dans de très nombreux domaines d'activité : dans le commerce (vitrine réfrigérée des grandes surfaces ou dans une boulangerie), dans l'industrie avec le froid industriel, dans les transports avec le froid embarqué, mais aussi chez les particuliers (systèmes de climatisation, pompes à chaleur) et chez les professionnels de la restauration collective (équipements de cuisine professionnelle)*

## **OBJECTIFS :**

Se préparer au passage de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes - catégorie 1.

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens de l'arrêté du 30 juin 2008.

## **PROGRAMME :**

### **Théorie sur 2 jours :**

- Rappel des notions essentielles de physique et thermique
- Incidence et impact des fluides frigorigènes sur l'environnement
- Réglementation concernant les fluides frigorigènes (UE) 517/2014
- Principe de fonctionnement d'une installation frigorifique : compresseur, condenseur, détendeur, évaporateur
- Technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger

### **Travaux pratiques sur 2 jours portant sur les principaux thèmes listés pour la catégorie 1 dans l'arrêté du 29 février 2016**

- Contrôle d'étanchéité
- Charge et récupération de fluide frigorigène
- Prescriptions et procédures de gestion, de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminés

### **Epreuve d'évaluation finale "Attestation d'aptitude" :**

- Tests théorique et pratique tels que prévus par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie 1 par l'organisme certificateur APAVE

La validité de l'attestation d'aptitude est permanente.



## Textes officiels

Texte réglementaire de référence : R543-106 du code de l'environnement

### A SAVOIR

#### **Dispositif :**

Intra

**Public :** Toute personne du secteur génie climatique, de la réfrigération ou de la climatisation intervenant ou souhaitant intervenir sur des circuits frigorifiques

**Pré requis :** Etre titulaire d'un diplôme de niveau V – Avoir des connaissances sur les installations frigorifiques.

#### **Méthodes et modalités pédagogiques :**

Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique. Etude de cas concrets. Epreuves théoriques et pratiques d'évaluation finale.

Présentiel

#### **Moyen d'encadrement :**

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

#### **Modalités d'évaluation :**

Mise en situation

#### **Validation :**

Certificat de réalisation et attestation des acquis

#### **EPI non fournis**

### Organisation

**Durée :** 4 jours + 0,5 jour pour l'évaluation

#### **Tarifs**

En Intra : nous consulter

**Lieu :** FDME / en entreprise

**Délais d'accès :** 2 à 4 semaines

**Modalités d'accès :** pré-inscription

## **CONTACT**

01 60 79 74 21

[formation.continue@fdme91.fr](mailto:formation.continue@fdme91.fr)

## **ACCESSIBILITÉ**

### **aux personnes en situation de handicap**

Site et formations accessibles\* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

*\* des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*